

Assemblée Générale Ordinaire de l'UPDS

Mardi 17 mai 2022

Procès-verbal

Etaients présents : 40 personnes issues de 30 sociétés adhérentes des deux collèges d'adhérents actifs, de 3 sociétés adhérents associés, de 3 personnes représentant l'UPDS + le commissaire aux comptes.

Votants : Collège Ingénierie : 22 sociétés sur 30 adhérents (73%)
Collège travaux : 14 sociétés sur 16 adhérents (88%)

Collège Ingénierie (19 sociétés adhérentes – 21 personnes présentes)

SOCIETE		REPRESENTANT
ABO-ERG	Mme	AUGY
AECOM	M.	PRICOP-BASS
ANTEAGROUP	M.	GUELORGET
APOGEO	M.	CHARTAUX
ARCADIS	M.	PLANEL
ARTELIA	M.	KALCK
BUREAU VERITAS	M.	ORDRONNEAU
DEKRA	Mme	GAULME
EODD	Mme	ZUCCARELLI
EUROFINS	Mme	STOFFEL
GINGER BURGEAP	Mme	HAMON
HPC ENVIROTEC	M.	de NANTEUIL
IDRA	M.	BELLEC
INOVADIA	Mme	LACOUR
RAMBOLL	Mme	FOURNIER
RSK ENVIRONNEMENT	M.	MALHERBE
SETEC-HYDRATEC	M.	BRETON*
SETEC-HYDRATEC	M.	MAUREL
SETEC HYDRATEC	M.	POUILHE
SOCOTEC ENVIRONNEMENT	M.	FOURAGE
TAUW France	M.	HIEZ

Collège Ingénierie (3 sociétés représentées - pouvoirs)

SOCIETE	REPRESENTANT	REPRESENTE PAR SOCIETE	REPRESENTANT
APAVE	M. BOUCHERY	GINGER BURGEAP	Mme HAMON
ERM	M. SHARP	ARTELIA	M. KALCK
KALIES	Mme FAZENDA	ARTELIA	M. KALCK

Collège Travaux (11 sociétés adhérentes- 13 personnes)

SOCIETE		REPRESENTANT
BREZILLON	M.	PACAUD
COLAS ENVIRONNEMENT	M.	PERRAULT*
COLAS ENVIRONNEMENT	M.	SENECHAUD
ELEMENT-TERRE	Mme	CROZE
ENGLOBE	M.	BOURGET
GRS VALTECH	M.	JAY
ORTEC-SOLEO	M.	RIHOUEY
REMEA	M.	POULARD
SERPOL	M.	VANNIER
SUEZ	M.	CAVAREC*
SUEZ	M.	DEVIC-BASSAGET
TERSEN	M.	CHALHOUB
VALGO	M.	BOUCHÉ

Collège Travaux (3 sociétés représentées - pouvoirs)

		REPRESENTE PAR	
SOCIETE	REPRESENTANT	SOCIETE	REPRESENTANT
COTEG	M. QUIGNON	SERPOL	M. VANNIER
EIFFAGE	M. DELVARE	COLAS	M. SENECHAUD
NAVARRA	M. SERVANT	GRS VALTECH	M. JAY

Adhérents associés (3 sociétés adhérentes)

SOCIETE		REPRESENTANT
AGROLAB	M.	GAGNOUX
EUROFINS	Mme	STOFFEL
WESSLING	M.	CAMPENS

UPDS

UPDS	Mme	ARCANGELI
UPDS	Mme	de LA HOUGUE
UPDS	M.	LECLERC
Cabinet NELLE (Commissaire aux comptes)	Mme	NELLE

1. Accueil et introduction

Le 17 mai 2022 à 10h45, les membres de l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation envoyée par mail en date du 2 mai 2022.

- L'Assemblée est présidée par Franck BOUCHÉ, Président de l'UPDS ;
- Nicolas FOURAGE, secrétaire de l'UPDS, est désigné comme secrétaire de l'Assemblée.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (36 adhérents actifs présents sur 46), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 18 des statuts.

L'AG commence à 10h45 par un mot de bienvenue. WESSLING, nouvel adhérent associé est accueilli avec joie par l'UPDS, et présente son activité (*cf. diaporama en annexe*).

Puis l'ordre du jour est rappelé par le Président de séance :

- Accueil et introduction
- Présentation WESSLING (M. Jeff CAMPENS)
- Tour de Table : État du marché, bilan 2021 et perspectives 2022
- Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2021.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2021.
- Résolution n°1 - Intégration de Jonathan Senéchaud au Bureau.
- Résolution n°2 - Validation de la répartition des postes au sein du Bureau (échange fonctions B.Devic/J.Sénéchaud)
- Résolution n°3 - Approbation des comptes 2021.
- Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2021.
- Résolution n°5 – Affectation du résultat 2021.
- Résolution n°6 – Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2021.
- Résolution n°7 – Présentation et vote du budget 2022.
- Résolution n°8 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts : « chaque année, l'assemblée générale détermine sur proposition du Bureau la cotisation dont sont redevables les adhérents ACTIFS et les adhérents ASSOCIES ».
- Présentation des actions à venir en 2022
- Questions diverses

2. Tour de table : État du marché, bilan 2021 et perspectives 2022

Les adhérents présents ont majoritairement vu leur chiffre d'affaires 2021 progresser de quelques % à 15% par rapport à 2020. Cette évolution est principalement due à une forte reprise de l'activité après la pandémie.

Les perspectives pour 2022 sont différentes pour les deux collèges. En effet, le collège ingénierie a de bonnes perspectives pour 2022, alors que le collège travaux note un ralentissement en ce début d'année. L'ensemble des adhérents présents, à quelques exceptions, exprime la difficulté pour recruter du personnel quelle que soit la région, le niveau de qualification et l'expérience.

3. Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2021

Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier sont fournis en annexe.

Le rapport moral de l'UPDS est présenté par les membres du Bureau.

En 2021, ont intégré l'UPDS :

- KALIES, nouvel adhérent du collège ingénierie
- AGROLAB, EUROFINS et WESSLING, 3 laboratoires, en tant qu'adhérents associés.

En 2021, les adhérents totalisent 537 M€ de CA SSP, toujours réparti à 65% en travaux et 35% en études. Une reprise de l'activité dans les deux collèges après la crise sanitaire de 2020 avec une progression de 16% en études et 3% en travaux. Cette progression peut correspondre à un rattrapage après la crise sanitaire. L'UPDS représente environ 2500 salariés en 2021. La parité est respectée dans le collège ingénierie et reste stable, elle se dégrade légèrement (-2%) au sein du collège travaux.

L'année 2021 a été marquée par une forte implication de l'UPDS sur des sujets réglementaires et techniques. L'UPDS a participé à la rédaction du projet de décret ASAP et rendu des avis sur de nombreux textes réglementaires en lien avec la loi AGECE notamment (sortie de statut de déchet, traçabilité,...).

Le fait marquant qui a mobilisé fortement l'UPDS en 2021 a été l'annulation de la décision d'homologation de la norme NFX 31-620 et donc de l'arrêté du 19/12/2018 par le Conseil d'Etat suite à une plainte. L'UPDS a donc activement participé à la mise à jour de ces documents pour assurer une continuité de la certification SSP après le 1er mars 2022.

En lien avec ce travail de promotion des SSP, l'UPDS a poursuivi ses actions de communication : avec la publication de 2 numéros d'UPDS Mag, d'une charte climatique et de la revue de presse ainsi que les publications sur la page LinkedIn de l'UPDS qui a dépassé les 2500 abonnés. L'UPDS a également participé aux salons POLLUTEC et SMCL fin 2021, et a organisé une web-conférence en partenariat avec Actu-Environnement.

Le rapport financier 2021 est présenté par I. HAMON, Trésorière de l'UPDS. En 2021, l'UPDS enregistre 31 298 € d'excédent net contre un déficit prévisionnel de 88 900 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat excédentaire au fonds de réserves statutaires de l'UPDS, portant celui-ci à 349 766 €.

En 2021, légère baisse des cotisations perçues par l'UPDS dû à une baisse de CA (3%) et à des fusions d'adhérents mais en partie compensée par l'arrivée des nouveaux adhérents.

En 2021, augmentation de tous les postes de dépenses de l'UPDS (+ 73 k€, soit +44 %) du fait de la reprise d'activité post-pandémie.

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2021

Le rapport du commissaire aux comptes est fourni en annexe.

Mme NELLE, commissaire aux comptes, fait la lecture de son rapport pour l'année 2021.

5. Résolution n°1 - Intégration de Jonathan Sénéchaud au Bureau.

J. Sénéchaud, candidat malheureux du collège travaux lors des élections de 2020 a été, en application de l'article 15.2 des statuts, coopté par les membres du Bureau en septembre 2021, en remplacement de P-Y. KLEIN, démissionnaire.

VOTE : L'intégration de J. Sénéchaud est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

6. Résolution n°2 - Validation de la répartition des postes au sein du Bureau (échange fonctions B.Devic/J.Sénéchaud)

J. Sénéchaud préférant prendre en charge les actions de communication au sein du Bureau a proposé d'échanger son poste de président de commission H&S avec celui de B. DEVIC-BASSAGET, qui a accepté. En application de l'article 12.2 des statuts, cette nouvelle répartition des postes au sein du Bureau doit faire l'objet d'un vote en AG.

VOTE : La nouvelle répartition des postes est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

7. Résolution n°3 - Approbation des comptes 2021.

Les comptes 2021 sont présentés par I. HAMON, trésorière de l'UPDS.

VOTE : Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

8. Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2021

VOTE : La gestion financière de 2021 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

9. Résolution n°5 – Affectation du résultat 2021

Il est proposé de reporter les bénéfices des comptes 2021 au fond de réserves statutaires de l'UPDS. Après affectation du résultat 2021, les réserves statutaires de l'UPDS à fin 2021 s'élèvent à 349 766,02 €.

VOTE : L'affectation du résultat 2021 au fond de réserves statutaires de l'UPDS est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

10. Résolution n°6 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2021

Le rapport moral de l'UPDS pour l'année 2021 est présenté par les membres du Bureau.

VOTE : La gestion technique de 2021 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

11. Résolution n°7 - Présentation et vote du budget 2022.

Le budget 2022 est présenté par I. HAMON, trésorière de l'UPDS. Il n'a que peu évolué depuis la présentation effectuée en Bureau UPDS le 18 janvier 2022.

VOTE : Le budget de 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

12. Résolution n°8 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts : « chaque année, l'assemblée générale détermine sur proposition du Bureau la cotisation dont sont redevables les adhérents ACTIFS et les adhérents ASSOCIES ».

Le mode de calcul de la cotisation des adhérents actifs des collèges ingénierie et travaux est inchangé. Pour les adhérents du collège microstructures, le montant de la cotisation sera déterminé lors du vote du règlement intérieur en Bureau. La cotisation des adhérents associés reste forfaitaire.

VOTE : Le mode de calcul de la cotisation est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

13. Présentation des actions à venir en 2022

Le diaporama des actions à venir en 2022 est présenté en annexe.

L'évènement majeur de 2022 sera l'organisation des 30 ans de l'UPDS avec un colloque et une soirée le 11/10/22 à Paris.


Le budget présenté de cette opération fait apparaître un déficit prévisionnel de 57 000 € qui sera pris sur les réserves statutaires de l'UPDS.

14. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h20.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB', is written over a light grey rectangular background.

Franck BOUCHÉ
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'NF', is written over a light grey rectangular background.

Nicolas FOURAGE
Secrétaire de séance